LA CONSOMMATION

VÊTEMENT—L'ÉTIQUETAGE OBLIGATOIRE SUR L'ENTRETIEN

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je passe des pipe-lines aux gens et j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme la Commission fédérale du commerce des États-Unis exige maintenant que des étiquettes sur l'entretien des vêtements soient cousues à l'intérieur de ceux qui sont destinés aux consommateurs, et étant donné que l'Association des consommateurs du Canada a vainement tenté d'obtenir une loi semblable au Canada au cours de la dernière session, le gouvernement a-t-il maintenant décidé que l'étiquetage obligatoire sur l'entretien serait plus efficace que la persuasion, dans le cas des fabricants et des concessionnaires?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je prends note de la remarque de l'honorable représentante et je vais l'examiner attentivement.

Mme MacInnis: Puis-je demander au ministre à quel moment nous serons saisis d'un projet de loi visant à rendre obligatoire l'étiquetage concernant l'entretien?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, nous édicterons sous peu les règlements découlant de la loi sur l'emballage et l'étiquetage. Nous nous engageons au préalable à consulter tous les intéressés.

LE RENVOI AU COMITÉ DES RÈGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de ces règlements, la loi ayant été adoptée il y a plus d'un an et demi, le ministre dirait-il si un comité de la Chambre aura l'occasion d'examiner ces règlements, qui seront d'une très grande importance pour l'application de la loi, avant qu'ils aient force de loi et entrent en vigueur?

L'hon. M. Andras: J'y songerai également, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Il a dit, au cours du débat sur l'Adresse que ses hauts fonctionnaires, secondés par des experts du monde des affaires, étudiaient dans le détail les répercussions du programme DISC sur nos exportations vers les marchés du tiers monde. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a quelque chose de nouveau à signaler?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, étant donné l'engagement de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, je lui laisserai le soin de traiter de cette question au cours du débat sur le budget, comme il a promis de le faire.

LES FINANCES

LA PRISE EN CHARGE PAR LA BANQUE DU CANADA DES DÉPÔTS BANCAIRES NON RÉCLAMÉS—LA QUESTION DES INTÉRÊTS

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tant que j'ai la parole, j'ai promis au député d'Assiniboia...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le ministre a répondu à la question que lui posait le chef de l'opposition. Sauf erreur, il demande à aborder un autre sujet, et je lui donne maintenant la parole dans ce but.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je me suis engagé à donner au député d'Assiniboia une réponse à la question qu'il m'a posée le 27 avril.

Les comptes inactifs que possèdent les banques à charte et les banques d'épargne du Québec depuis neuf ans, sont publiés par le ministère des Finances dans la Gazette du Canada. La liste la plus récente a été publiée dans un supplément à la Gazette le 15 avril, et le total des comptes représentaient un crédit de 1.4 million de dollars.

Le comptes inactifs depuis dix ans sont transférés à la Banque du Canada à la fin de cette période, à titre de soldes non réclamés. Parmi les comptes transférés à la Banque du Canada, ceux qui portaient intérêt dans les registres des banques continuent de porter intérêt pendant une période de 20 ans, tel que le prévoient l'article 94(3) de la loi sur les banques et l'article 82(3) de la loi sur les banques d'épargne du Québec, au taux d'intérêt simple de 1.5 p. cent par an.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES FONCTIONS DU GROUPE SPÉCIAL DE PLANIFICATION ET DE RECHERCHE—L'ENQUÊTE SUR LA CRISE D'OCTOBRE 1971

Le très hon. John G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle découle de la réponse longtemps attendue et que j'ai obtenue aujourd'hui à ma question au sujet du groupe spécial de planification et de recherche auprès du ministère du solliciteur général. Nous dirait-il combien souvent ce groupe se réunit et s'il lui fait de temps à autre des rapports concernant les menaces à la sécurité du pays?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, j'imagine que, comme tout bon fonctionnaire, ils se rencontrent de 9 heures du matin à 5 heures du soir et qu'ils font leur travail selon le mandat qui leur a été confié et qui a été approuvé par le Conseil du trésor. Nécessairement, comme le ferait tout fonctionnaire consciencieux, lorsqu'ils arrivent au terme de leur travail, ils font rapport au sous-ministre qui, lui, fait rapport au ministre. Alors, il n'y a rien de «coquin» ni de mystérieux là-dedans.